

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

AVIS est par les présentes donné que le rôle de perception des taxes municipales et de valeurs locatives a été déposé au bureau de la soussignée depuis lundi le 10 février 2015 dès 12 :00 heures, et que tout citoyen peut en prendre connaissance au lieu ordinaire du bureau d'administration situé au 237, 16^e Avenue Ouest à Venise-en-Québec aux heures d'affaires habituelles, soit les lundi et mardi et jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00.

Donné à Venise-en-Québec
ce 11e jour de février 2015

Diane Bégin
Secrétaire-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Diane Bégin, résidant à Clarenceville certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en y affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, dès 12h00 le 11 février 2015.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 11 février deux mille quinze.

Diane Bégin
Secrétaire-trésorière